



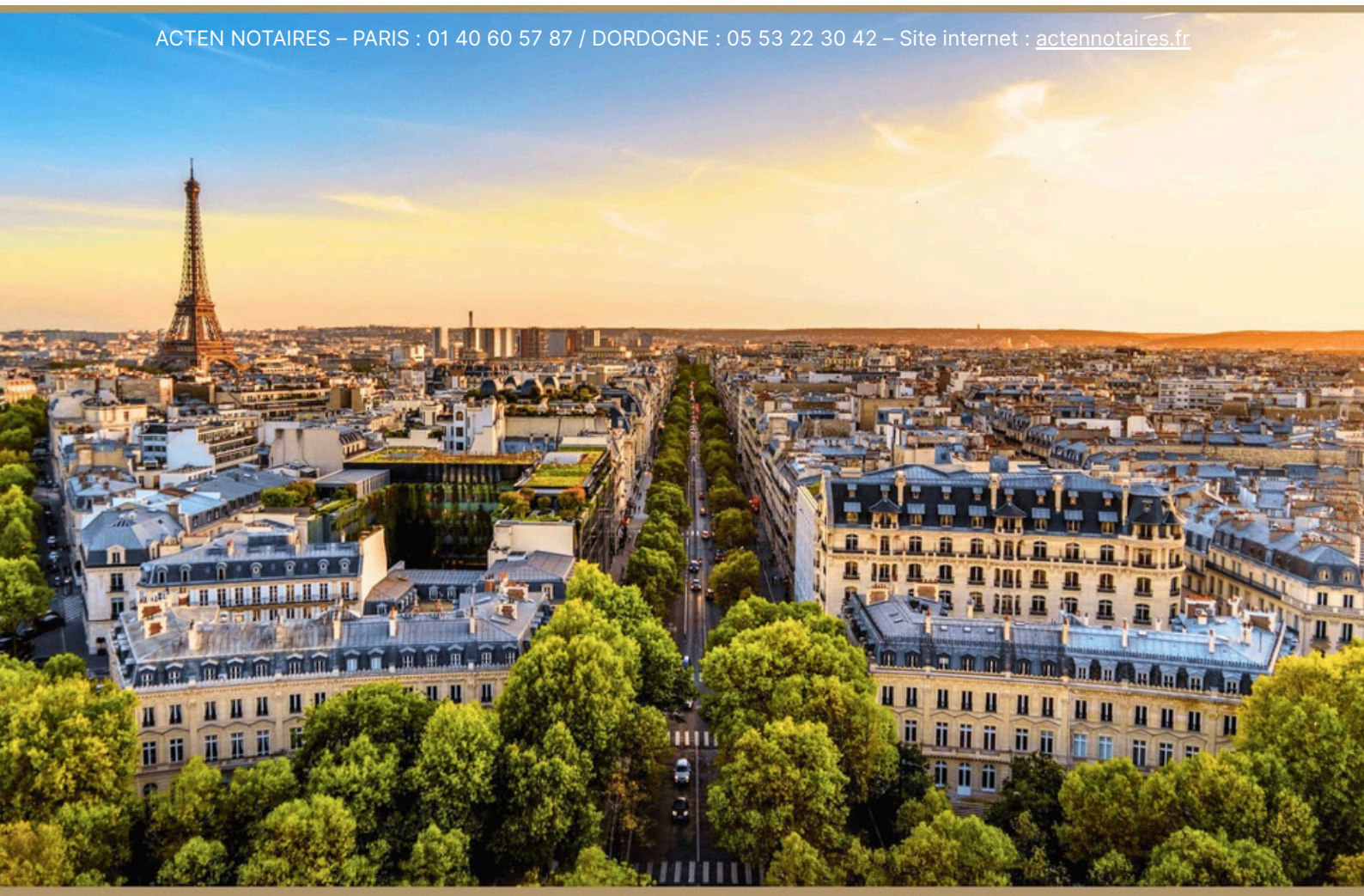
ACTEN NOTAIRES

GUIDE JURIDIQUE

DES DÉMARCHES À RÉALISER APRÈS UN DÉCÈS

12 mai 2026

ACTEN NOTAIRES – PARIS : 01 40 60 57 87 / DORDOGNE : 05 53 22 30 42 – Site internet : actennotaires.fr



CE GUIDE

A été conçu pour offrir une lecture claire, structurée et juridiquement fiable des étapes à suivre après un décès en France. Il permet de comprendre l'ordre des formalités, les délais essentiels, ainsi que le rôle central du notaire dans l'accompagnement des familles et le règlement de la succession.

Lorsqu'un décès survient, les proches se retrouvent confrontés à une double réalité : celle du deuil, profondément intime, et celle des obligations administratives et juridiques qui s'imposent immédiatement. Dans un moment où tout semble figé, certaines démarches, elles, ne peuvent attendre.

CHRONOLOGIE DES DÉMARCHES APRÈS UN DÉCÈS



Délai: 6 mois suivants (12 mois si décès à l'étranger)

LE RÔLE DU NOTAIRE DANS LA SUCCESSION

Le notaire intervient comme garant juridique du règlement de la succession. Son rôle est essentiel dès lors qu'il existe un patrimoine, des biens immobiliers ou une situation familiale nécessitant un encadrement juridique.

Il commence par établir les bases de la succession : identification des héritiers, vérification de l'existence d'un testament, recherche d'éventuelles donations antérieures.

Il rédige ensuite l'acte de notoriété, document qui atteste officiellement de la qualité d'héritier. Il procède également à l'inventaire du patrimoine, comprenant les actifs et les dettes du défunt.

Au-delà de ces aspects techniques, le notaire accompagne les familles dans un moment souvent complexe, où des décisions importantes doivent être prises dans un contexte émotionnel particulier.

LES OPTIONS DES HÉRITIERS



SUCCESSION INTERNATIONALE

Lorsque le défunt possédait des biens dans plusieurs pays ou entretenait des liens familiaux internationaux, la succession peut relever de règles complexes.

Le règlement européen n°650/2012 permet de déterminer la loi applicable, généralement celle de la résidence habituelle du défunt, sauf choix contraire.

Ces situations nécessitent un accompagnement spécialisé afin d'assurer une cohérence juridique entre les différents systèmes de droit concernés.

DOCUMENTS À FOURNIR

Documents indispensables

- Certificat médical de décès
- Pièce d'identité du défunt
- Pièce d'identité du déclarant
- Actes de décès (plusieurs copies)
- Livret de famille

Documents administratifs et familiaux

- Carte Vitale du défunt
- Contrat de mariage ou jugement de divorce
- Coordonnées des organismes sociaux et employeur
- Derniers avis d'imposition
- Codes d'accès numériques
- Relevés bancaires récents

Documents liés aux obsèques

- Contrat obsèques (si existant)
- Volontés funéraires du défunt
- Autorisation d'inhumation ou de crémation

Organismes à prévenir

- Banque
- Assurance / mutuelle et CAF
- Employeur
- Caisses de retraite
- Fournisseurs d'énergie et internet
- Centre des impôts
- Propriétaire ou syndic

Documents à transmettre au notaire

- Acte de décès
- Livret de famille
- Testament éventuel
- Donations antérieures
- Titres de propriété des biens immobiliers
- Contrats d'assurance-vie
- Liste des comptes bancaires
- Dernier avis de taxe foncière
- Liste des crédits ou dettes éventuelles

Conseil pratique

Il est recommandé de conserver tous les documents dans un dossier unique afin de faciliter les échanges. Cela permet d'accélérer le traitement de la succession et de limiter les oublis dans une période souvent difficile pour les proches.

DÉCÈS À L'ÉTRANGER

En cas de décès à l'étranger d'un expatrié

Les proches doivent demander un acte de décès local ainsi qu'une déclaration de décès au service central de l'état civil du ministère de l'Europe et des Affaires étrangères (+33 0143175353 ou <https://www.diplomatie.gouv.fr/fr/services-aux-francaises-et-aux-francais>)

En cas de décès au cours d'un voyage à l'étranger

Si le défunt est accompagné de proches, ceux-ci doivent déclarer le décès auprès des autorités locales de l'état civil. Il est également recommandé de faire une déclaration auprès du consulat de France. Si le défunt était seul, les autorités locales préviendront le consulat ou l'ambassade de France.

À SAVOIR

Une autopsie peut être pratiquée sur un défunt en cas de mort violente ou suspecte, en cas d'accident du travail ou à la demande d'un hôpital public.

Le règlement d'une succession est souvent traversé par le deuil, les interrogations et des décisions difficiles à prendre dans un moment de fragilité. Derrière chaque dossier se trouvent une histoire familiale, des souvenirs et des équilibres qu'il convient de préserver avec attention.

Dans ce contexte, l'accompagnement du notaire permet d'apporter clarté, sécurité et sérénité tout au long du processus, afin que chaque étape soit réalisée avec rigueur, impartialité et dans le respect des volontés du défunt.

Au sein de Acten Notaires, chaque succession est traitée avec professionnalisme, discrétion et considération, afin d'accompagner les familles avec la stabilité et l'écoute nécessaires dans une période particulièrement sensible.